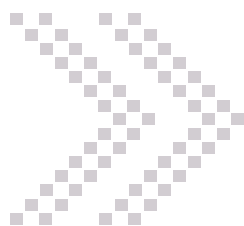


FIDAL BRETAGNE ACCOMPAGNE LA FUSION DE L'ASSOCIATION SÉVIGNÉ ET ALISA 35



De gauche à droite : Cécile Michaleczek Hemery - directrice ALISA, Laurent Bourgeon - directeur Sévigné, Paul Chauvet - président ALISA, Isabelle Hillion - présidente Sévigné, Camille Buannic - avocate Fidal et Rozenn Saillour - avocate Fidal



Communiqué
de Presse

Fidal Bretagne accompagne la fusion des associations Sévigné et ALISA 35 au 1^{er} octobre 2021.

L'association **Sévigné**, dont le siège social se situe à Vitré, a pour mission de **permettre aux personnes en situation de handicap**, d'exercer une activité professionnelle et de leur donner la possibilité de **mener des activités adaptées et épanouissantes**. Elle facilite aussi **l'accès aux modalités d'hébergement et d'accompagnement**.

En parallèle, l'association **ALISA 35**, également située à Vitré, offre **un service d'accueil et de séjours adaptés** et favorise ainsi l'autonomie, l'intégration, et l'épanouissement personnel grâce à une organisation des temps libres souhaités ou subis.

Suite à la fusion, cette nouvelle association comptera 90 salariés **au service d'une mission commune dédiée aux personnes en situation de handicap**.

Pour les conseiller sur les aspects juridiques de cette opération, **les deux associations ont fait appel aux services du Pôle Droit des associations et Économie Sociale et Solidaire de Fidal Bretagne**.

Rozenn Saillour, avocate en Droit des associations et de l'économie sociale et solidaire, **Camille Buannic**, avocate associée en Droit social et **Charlène Meleuc**, avocate en Droit fiscal sont intervenues dans le cadre de cette fusion.

À propos de Fidal



Partenaire stratégique des entreprises, des associations et des organisations, Fidal, cabinet d'avocats d'affaires français indépendant, s'attache à faire du droit un levier de performance et de croissance, en France et à l'international.

Pour répondre aux enjeux juridiques en perpétuelle mutation, notre équipe dédiée à l'économie sociale et solidaire, composée de 4 avocats en Bretagne, apporte un conseil sur mesure et guide au quotidien les associations, fédérations et congrégations religieuses, fondations, fonds de dotation, mutuelles, syndicats et comités d'entreprises dans leurs choix opérationnels et stratégiques.